

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARPENT

Du 15 septembre 2009

AIDE AUX ECONOMIES D'ENERGIE

Le maire explique que la lutte contre le réchauffement climatique est devenue une priorité partagée et que, concrètement, chaque niveau de décision, du simple citoyen à l'Etat, doit prendre sa part aux efforts demandés.

Il propose donc, en vertu de l'article 1383-B du Code des impôts, que la commune décide l'exonération de 50 % et pour cinq ans de la taxe sur le foncier bâti pour les propriétaires des logements construits avant 1989 et qui réalisent des travaux importants d'économie d'énergie.

FRAIS DE GEOMETRE

Le maire propose au conseil de donner son accord pour honorer les frais de géomètre relatifs à l'enquête publique relative au déclassement de la rue de l'aciérie, au déclassement d'une parcelle du domaine public communal cité Orée du Bois, et au bornage d'une parcelle qui doit être achetée par la commune impasse V Hugo dans le cadre de l'opération Delbreil.

LES PORTES DES MARPINIAUX

Entre la signature de la convention de requalification de la friche HK Porter et la cession des parcelles à l'AMVS, la commune a procédé à la division cadastrale d'une parcelle au lieu-dit Le Congo.

De cette division résulte une nouvelle numérotation parcellaire qui nécessite d'abroger la précédente délibération et d'en reprendre une autre qui tienne compte de ce nouveau découpage parcellaire.

CIMETIERE

Pierre-Jean Dufour, adjoint aux travaux, rappelle l'existence obligatoire d'un terrain commun à l'intérieur du cimetière, destiné, à la demande des familles de défunts, à accueillir gratuitement les corps mais, à la différence des concessions, sans garantie sur la durée si ce n'est les cinq années imposées par les textes et couvrant le temps théoriquement nécessaire à la dégradation des corps inhumés.

Le maire propose, pour éliminer toute ambiguïté et tout litige ultérieur avec les familles, que le conseil municipal le mandate pour signer avec chaque famille une convention précisant les modalités d'utilisation de ce terrain commun, notamment l'exhumation au terme des cinq années de manière à pouvoir de nouveau utiliser la fosse.

Le maire propose par ailleurs de voter une taxe d'inhumation pour le terrain commun de manière à ne pas créer de distorsion avec ceux qui paient leur concession.

Sur proposition du collège d'adjoints, la taxe d'inhumation est fixée à 80 euros.

VOIRIE

M.DUFOUR sollicite l'aval du conseil pour solliciter la subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation Générale d'Equiperment pour l'aménagement de l'impasse Victor Hugo.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Jean-Claude DEBAIL, adjoint aux sports, rappelle le projet de plateau multi-sports à l'Orée du Bois et propose d'attribuer le marché à la société la mieux-disante pour un montant de 53 400 €HT subventionné à hauteur de 75 % par le Conseil Général.

M DEBAIL propose également au conseil son accord pour lancer les travaux de l'éclairage de la piste d'athlétisme pour un montant de 13 383, 56 €HT, la pose des mâts étant assurée en régie.

CENTRE DE LOISIRS

Le conseil décide de voter le remboursement des frais de déplacements du directeur du centre de loisirs ainsi que les bons d'achat pour les encadrants bénévoles de ce même centre.

CENTRE D'ACCUEIL LES MARPINIOUX

Sur proposition de M Pascal LEBLANC, adjoint à la petite enfance, les tarifs des Marpinioux restent identiques à l'an passé, sauf pour les familles percevant les minima sociaux puisque cette rubrique administrative a disparu avec la mise en place du RSA.

Le tarif préférentiel de base est réservé aux familles inscrites au CCAS.

PARC BARBUSSE

M.LEBLANC demande au conseil de bien vouloir abroger la précédente délibération relative à la subvention de 135 891, 80 € qui était demandée auprès du Conseil Général pour la remplacer par une demande à hauteur de 164 258, 64 € incluant les honoraires du maître d'oeuvre.

FESTIVITES

Le conseil vote le maintien du principe d'un cadeau à la naissance de chaque enfant ainsi que les bons d'achat pour les participants au concours des Maisons Fleuries.

MANDAT AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Le conseil, donne délégation au maire et pour la durée du mandat pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation étant consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

VENTE DE TERRAIN

Le conseil modifie le nom de l'acquéreur de la parcelle du Congo.

BIBLIOTHEQUE

M. Frédéric BERNARD informe ses collègues, qu'en raison des nouvelles contraintes liées aux risques d'inondation (l'Atlas des zones inondables se substitue désormais au PERI, Plan d'Exposition aux Risques), le projet de bibliothèque ne pourra se faire sur le bouloir.

Le certificat d'urbanisme qui avait été accepté avec le PERI est refusé avec l'Atlas.

Il est donc proposé le site de l'ancien emplacement du local MSL, proche du centre - bourg et des équipements scolaires.